



# Feuillet explicatif aux parents

## ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE L'ÉCOLE AU REGARD DE LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

### Pour un climat scolaire positif

**2023-2024**

Ce feuillet explicatif est une version courte de l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence réalisée au Conseil d'établissement du 11 juin 2024

### RÉSUMÉ DU PLAN DE LUTTE 2023-2024



**D'où sommes-nous partis?**

- Les élèves perçoivent que la violence verbale et sociale est un problème à l'école.
- Les récréations sont le moment où il y a le plus de gestes de violence.
- Les élèves victimes se disent soutenus.
- La communication avec les parents est une force à l'école.
- Le système de valorisation des comportements positifs (VCP) est efficace et bien implanté.

**Quels ont été nos objectifs cette année?**

- Objectif 1:** D'ici juin 2024, maintenir des milieux de vie sains, sécuritaires et proactifs dans la lutte contre la violence, l'intimidation, la discrimination et la radicalisation (VIR).
- Objectif 2:** D'ici juin 2024, sensibiliser l'ensemble des élèves et du personnel de l'école à la richesse et au contexte de diverses cultures et ethnicités.

**Particularité pour la violence à caractère sexuel**

- Aucun geste à caractère sexuel n'a été déclaré.

### QU'A FAIT L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION?



**Mesures préventives**

- Moyens prévus mis en place :**
- Meilleure identification des surveillants dans la cour;
  - Ajout de surveillants dans la cour en avant-midi;
  - Utilisation de la littérature jeunesse pour favoriser l'ouverture d'esprit.

**Pour prévenir la violence à caractère sexuel**

- Atelier avec l'AVSEC
- Atelier sur le consentement
- Atelier avec les TES

**Mesures de sécurité**

- Cours d'éducation à la sexualité
- Encourager la dénonciation
- Ne pas banaliser les gestes et les paroles à caractère sexuel

**Formations obligatoires**

- Les formations n'ont pas eu lieu.

## QUELLES ONT ÉTÉ LES CONDITIONS FACILITANTES ET LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ?

### Conditions facilitantes

- Équipes collaboratives
- Formation continue
- Comité VCP

### Difficultés rencontrées

- Sentiment de compétence des intervenants dans leurs interventions
- Consignation des événements et des interventions
- Incompréhension entourant le rôle des TES et les sanctions possibles

## QU'EST-CE QUE CELA A DONNÉ ?

### Atteinte des objectifs

- Le 2e objectif a été atteint, mais il sera réitéré en 2024-2025 avec l'ajout de nouveaux moyens.
- Le 1er objectif a été atteint partiellement : des activités à l'heure du dîner seront ajoutées l'an prochain ainsi que des formations pour le personnel et pour les élèves (Acti-leader).

### Retombées auprès des élèves, du personnel

- Sentiment de sécurité élevé, tant pour les élèves que pour les enseignants.
- Le sentiment de bien-être des élèves est élevé.
- Les élèves déclarent davantage les agressions qu'ils subissent aux adultes de l'école.

Source : QSVE-R 2024



## QUELLES SONT LES RECOMMANDATIONS POUR L'ANNÉE PROCHAINE?

### Concernant les mesures préventives

- Offrir des formations aux surveillants;
- Implanter le programme Acti-leader;
- Sensibiliser les élèves à l'histoire entourant les différentes communautés culturelles.

### Concernant les mesures pour favoriser la collaboration des parents

- Prévoir des capsules d'informations à envoyer aux parents ainsi que des ateliers avec des partenaires externes.

### Concernant les interventions à la suite d'une situation de violence et d'intimidation

- Dénonciation: Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées, communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- Confidentialité: Rassurer l'élève quant à la confidentialité de la démarche.
- Mesures de soutien et d'encadrement: Rencontre avec l'élève, mesure(s) de protection, suivi individuel et/ou de groupe, contrat d'engagement, informer et impliquer les parents.
- Sanctions applicables: Rapport au dossier, retrait de classe, travail communautaire, mesures réparatrices, perte de privilège, suspension interne/externe et paiement du matériel endommagé ou brisé.
- Mesures de suivi: Suivi 211 (suivi après 2 jours, 1 semaine et 1 mois)

### Particularités associées à la violence à caractère sexuel

- Les modalités actuelles seront maintenues.
- Dans le cas où il y aurait des accusations et des conditions de remise en liberté, la direction peut demander l'accès au jugement pour appliquer les mesures de protection imposées.